
De : CDO Finistere
Envoyé : vendredi 20 mars 2020 11:43
À : CDO Finistere <finistere@oncd.org>
Objet : COMMUNICATION - 20 MARS 2020
Importance : Haute

Docteurs, Chères Consœurs, Chers Confrères,
A compter d'aujourd'hui, nous vous demandons de ne plus assurer l'accueil physique d'un patient à votre cabinet.

Nous vous demandons d'assurer la régulation de vos urgences. Privilégiez dans la mesure du possible la délivrance d'ordonnance, si elle est nécessaire, par voie électronique directement au patient ou en contactant la pharmacie de son choix. Cette dernière pourra délivrer la prescription après réception de l'ordonnance scannée. L'objectif est de minimiser vos déplacements et ceux de vos patients. Il vous faut également positionner des affiches à l'entrée de vos cabinets en précisant vos horaires de régulation et effectuer une mise à jour de vos répondeurs .

Nous tolérons que des praticiens déjà équipés en Equipement de Protection Individuelle, dont ils disposaient à titre personnel, à leur cabinet, puissent recevoir leurs patients en cas d'urgence. Mais pour ces cas qui doivent être exceptionnels, nous vous prions d'en tenir informer la régulation du CDO pour que nous puissions en tenir compte .

Une liste de praticiens de garde a été établie à partir des praticiens volontaires. Ils sont déjà nombreux aujourd'hui et nous les remercions. Nous souhaitons recruter encore davantage de consœurs et confrères au cas où la situation perdure. Merci de nous contacter par mail.

En ce qui concerne l'organisation, nous avons souhaité que nos confrères puissent travailler par binôme afin de pouvoir respecter au mieux le protocole de soins covid 19 stade 3.

A partir de lundi et en attendant d'avoir un 1er recul sur la demande d'accès aux soins urgents, nous mettons en place l'organisation suivante: 2 praticiens seront désignés par secteur de garde et équipés en EPI complet (FFP2, tabliers jetables, charlottes) .

Les horaires des gardes sont les suivants: 14h-18h.

Les horaires des régulations sont les suivants: 9h-12h.

Vous recevrez à partir de cet après-midi par mail séparé et individuel la date de votre jour de garde.

Afin d'assurer au mieux la gestion de la liste et sa mise à jour, vous pourrez nous contacter via la boîte mail : covident29@gmail.com afin de nous confirmer votre participation et de nous informer des EPI dont vous disposez déjà. Cette boîte mail pourra aussi être utilisée si vous étiez empêché d'effectuer votre garde pour cause d'arrêt maladie. Vous enverrez également sur cette même boîte un compte rendu de garde complété en fin de journée .
Nous sommes en mesure d'équiper chaque praticien en EPI en nombre suffisant pour prendre en charge 3-4 patients par garde. Pour rappel, ces patients auront été régulés en amont par le CDO. L'accès à votre cabinet sera organisé de façon telle que vous ne receviez que les patients régulés, à un horaire qui aura été convenu de façon tripartite entre le CDO, le patient et vous-même.

Nous vous rappelons que cette organisation ne peut être optimale et sécurisante que si tout le monde s'y conforme. Il en va de notre responsabilité collective. **La meilleure régulation qui soit est celle que vous effectuez en 1ere ligne par les conseils que vous prodiguez à vos patients, de par les éléments du dossier médical dont vous disposez. Cette organisation est susceptible d'évoluer en fonction des retours de nos praticiens et de l'évolution de la situation de crise.**

Etant donné la complexité de la mise en place de ce dispositif , ce week-end , nous demandons aux praticiens de réguler au mieux leurs propres urgences . Nous serons effectifs dès lundi matin.

Nous avons réceptionné ce matin les masques FFP2 fournis par l'intermédiaire du CNO ainsi que les sur blouses et charlottes fournies par l'URPS.

Pour vos déplacements professionnels, votre carte ordinale de 2019 devra être présentée en cas de contrôle. Si toutefois vous étiez embêtés, veuillez nous en faire part.

A ce jour, nous n'avons pas d'information sur une éventuelle indemnisation de ces jours de garde par l'assurance maladie. Excepté les dimanches et jours fériés, aucune majoration n'est autorisée.

Nous remercions vivement les praticiens de renseigner les fiches de régulation qui nous permettent de gagner un temps précieux. Veillez à éviter toute prescription d'AINS (Advil, Ibuprofen,...) et à informer vos patients des risques associés à ces molécules dans le cadre de l'épidémie actuelle.

Par ailleurs il convient de prévenir les patients que vous nous adressez, qu'ils seront rappelés par un numéro masqué et qu'ils doivent faire en sorte de rester joignables. En effet pour ne pas saturer la ligne du CDO, nous utilisons nos portables personnels pour réguler.

Confraternellement,
L'équipe du CDO 29

PS : merci de prendre connaissance des pièces jointes.

Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes du Finistère

8-10 Place de La Tourbie

B.P. 5-1652

29106 QUIMPER CEDEX

finistere@oncd.org

<http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr>



**ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU FINISTÈRE